

Image not found or type unknown



Est-il possible de rompre un contrat à l'amiable sans recourir à la rupture conventionnelle ?

publié le 15/08/2012, vu 721 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dans certaines situations précises, une rupture amiable du contrat de travail est possible. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de règles à suivre.

[Lire l'article](#)